

DESCRIPTION ET EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE

INTRODUCTION :

Amener tous les élèves à la réussite scolaire grâce à un parcours personnalisé et à un suivi individuel, réussir le pacte du « collège unique et pour tous » en prenant compte les capacités de chacun, les ouvrir davantage à la culture, favoriser leur développement personnel, avoir des journées plus équilibrées avec les activités plus variées, établir de nouvelles relations entre élèves et professeurs, s'éloigner du modèle traditionnel du « groupe-classe » pour s'approcher d'une école sans classe, inventer un *nouveau collège* pour se différencier, permettre à chacun de développer ses talents et se faire reconnaître... sont les axes principaux de réflexion qui furent inscrits en lettres noires par l'équipe pour construire le Projet Pédagogique d'Etablissement du Collège.

Ce chantier abouti en 2010 devait ouvrir la voie à une deuxième phase de travail et de concertation avec la plupart des membres de l'équipe pédagogique : comment mettre en œuvre concrètement les différentes problématiques prononcées ?

OBJECTIFS PRINCIPAUX :

- Casser la monotonie, les rythmes routiniers des journées de travail
- Eviter l'ennui et la dispersion des élèves
- Offrir à tous les élèves des temps d'enseignement adaptés à leurs besoins spécifiques : les « Ateliers de Travail Personnalisé »
- Faire progresser tous les élèves selon leurs besoins et « leur génie propre »
- Développer l'autonomie des élèves pour les rendre plus actifs et acteurs de leur formation
- Développer de nouveaux rapports entre élèves et professeurs
- Tendre vers une école « sans classe » pour s'enrichir dans la diversité
- Bâtir « Le Socle Commun de Compétences » et en valider les différents items
- Permettre à chacun de révéler ses talents
- Créer un collège différent et nouveau pour être en avance sur son temps

PUBLIC CONCERNE :

- Tous les élèves de la classe de 6^{ème} à la classe de 3^{ème}

UNE REPOSE AUX ATTENTES DES FAMILLES ET DES ELEVES :

- Besoin de temps hebdomadaire pour créer de nouvelles plages horaires destinées aux « Aides au Travail Personnalisé » (ATP) et aux Ateliers (un après midi par semaine pour apprendre à l'aide de projets, pour pouvoir vivre une passion et révéler ses talents).
- Réduire le nombre de plages d'étude
- Besoin de souplesse dans les emplois du temps
- Besoin de motivation

UN PROJET INNOVANT :

Descriptif :

- Une séance de cours (60 mn sont réduites officiellement à 55 mn pour tenir compte des temps de déplacements des élèves ou des professeurs entre chaque cours) est réduite à 45 mn sur le constat suivant :
 - En réalité, la moyenne actuelle d'un « cours » ne dépasse pas les 35 à 40 mn si on tient compte du temps consacré aux différentes remédiations auxquelles un professeur doit régulièrement faire face avec ses élèves.
 - Il faut donc faire la distinction entre temps « **de** cours » réel et temps passé « **en** cours » devant les élèves.
 - Impossibilité pour les professeurs de répondre aux exigences individuelles des élèves s'il veut dispenser ses 45 mn « **de** cours ».
- Les 15 mn dues par les professeurs sont recapitalisées et redonnées aux élèves sous forme d'ATP (« Aide au Travail Personnalisé ») dans les matières dites de base, sous 4 formes :
 - soutiens :
 - Développe l'autonomie : être acteur de sa formation
 - Répondre aux questions des élèves
 - Revoir un travail
 - Vérifier un travail
 - Expliquer des corrections
 - Remédiation :
 - Apprentissage à l'autonomie
 - Pallier ses lacunes de base
 - Suivre une progression pédagogique adaptée
 - Travailler en petit effectif
 - « refaire surface »
 - Approfondissement :
 - Développer un domaine dans lequel on se sent à l'aise
 - Développer une passion dans un domaine scolaire particulier
 - Aller plus loin dans son orientation : aller vers l'excellence
 - Aide aux Devoirs :
 - Remédie au problème d'autonomie
 - Se préparer avant le retour au travail personnel à la maison
 - Travailler accompagné : vivre moins « stressé »
 - Ne pas rester seul à la maison
 -
- Les groupes ainsi reconstruits à la fois par les élèves eux-mêmes en autonomie, ou sur demande des professeurs, constituent des effectifs réduits.
- Le nouvel aménagement d'emploi du temps de la classe permet de réduire, voire de supprimer les « Temps d'Etude » et ainsi de rallonger le temps de pause du midi tout en diminuant la durée totale de la journée de classe.

- Les temps dus par les professeurs qui n'enseignent pas les matières dites « de base » sont recapitalisés pour créer des « Ateliers », des activités qui permettront aux élèves de s'épanouir dans des projets divers et permettre à chacun de révéler ses talents (Théâtre ; Sport Voile ; Sport Tennis ; Sport Football ; Sports-Santé-Environnement ; Communication ; Groupe Abordages : Chants-Danse-Chorégraphie ; Arts Plastiques ; Mini-Entreprise ; Arts et Mer).

Evaluations et remarques :

Depuis trois années consécutives, une équipe de pilotage s'est engagée à définir les axes majeurs de ce qui a bâti au terme du travail la rédaction d'un projet d'établissement. Cette démarche ambitieuse a fait émerger des constats, des besoins et des attentes qui ont conduit l'équipe pédagogique à imaginer des réponses adaptées et innovantes :

- Les élèves se retrouvent parfois seuls le soir pour effectuer leur travail, sans adulte disponible pour les accompagner dans leurs apprentissages, les aider, répondre à leurs questions ou simplement les encourager à se mettre au travail.
- Certains sont démotivés face à leurs difficultés : si malgré leurs efforts, ils n'enregistrent pas de progrès, ils se découragent, pire encore ils se croient incapables de progresser et doutent d'eux-mêmes et renoncent à travailler.
- Quant aux élèves qui éprouvent des « facilités », ils peuvent eux aussi ressentir de l'ennui et se démotivent lorsque le professeur doit reprendre des explications pour les élèves en difficultés. Le professeur est toujours confronté au dilemme d'adapter son rythme sur celui des plus « rapides » ou au contraire de réfréner son élan pour veiller à ce que les plus lents ne soient pas distancés : dans les deux cas, un « groupe classe » est lésé !
- Les emplois du temps étant figés, les séquences de cours se succèdent selon un même rythme monotone et répétitif. Les journées, parfois chargées par les multiples options réduisent les soirées à la maison. Conséquence : les élèves sont davantage fatigués et moins performants.
- Bon nombre de professeurs se sentent frustrés de n'avoir pas suffisamment de temps à consacrer aux élèves en difficultés, ou pour mener des projets avec eux (les temps d'Activités Péri Educatives financés par l'Education Nationale doivent être dispensés « hors temps scolaires » !)
- L'ensemble du corps enseignant est conscient qu'actuellement le manque de temps ne leur permet pas de se rencontrer, de mener des projets communs, de se concerter, autant de limites aux évolutions pédagogiques à l'intérieur même des établissements scolaires.
- Des projets péri-éducatifs divers (Ateliers) permettent d'une part de valider bon nombre d'items du Socle Commun de Compétences, et d'autres part de pouvoir évaluer les enfants sur d'autres critères que le classique système des notes, et ainsi de permettre aux élèves d'évoluer au plus près des réalités professionnelles.

Cette réorganisation du temps scolaire qui prend en compte le « temps **de** cours » en le différenciant du « temps **en** cours » dédié aux besoins spécifiques des élèves est fondée sur le

principe de la capitalisation horaire et garantit le temps de services des professeurs devant élèves, dans le respect des programmes et des instructions officielles.

Le Projet Pédagogique du collège La Providence a été avalisé par les Services Académiques de la Seine Maritime en 2011.

CONCLUSION :

Cette nouvelle organisation se veut innovante et moderne dans le sens où elle répond parfaitement aux besoins et aux exigences des élèves (ATP : Aides au Travail Personnalisé) pour garantir leur pleine réussite en tenant compte de leur épanouissement personnel (temps d'Ateliers).

Cela nous ouvre de nouveaux chemins humains, relationnels et pédagogiques. Nous espérons que ce projet créera pour tous les acteurs de notre univers pédagogique un nouveau souffle. Adultes, nous bousculons nos habitudes pour « *donner envie à chaque élève d'accomplir avec succès sa scolarité, de poursuivre sa formation, de construire son avenir personnel et professionnel et de réussir sa vie en société.* » (article 9, loi du 23 avril 2005).